

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE MESSAGER
DE
SAINTE ANNE
DE LA
POINTE AU PERE
RIMOUSKI

SOMMAIRE

Lettre Encyclique de N. T.-S. P. Léon XIII.....	201
Lettre pastorale de Mgr Langevin aux fidèles de la Gaspésie.	206
Histoire du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.....	212
Notre-Dame de Lourdes en 1885.....	214
Nouvelles religieuses.....	215
Faveurs obtenues.....	210
Recommandations.....	220

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît vers le 21 de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. P. SYLVAIN, *curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rimouski, P. Q. Canada.*

LE MESSENGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE.....L'ABBÉ BOLDOC, curé de Sainte-Anne

Vol. 4.

MARS 1886

No. 11.

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander.

AVIS.

Nous prions nos abonnés retardataires de payer leur abonnement aussitôt que possible.

Nos agents voudront bien nous remettre le montant des abonnements qu'ils ont en main.

Que nos abonnés se rappellent que pour avoir part aux messes il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

Lettre Encyclique de N. T. S. P. Léon XIII, Pape
par la providence divine, sur la constitution
chrétienne des Etats.

(Suite et fin).

C'est cette manière d'agir, pourtant si raisonnable et si sage, qui est décréditée en ce temps où les Etats non seulement refusent de se conformer aux principes de la philosophie chrétienne, mais paraissent vouloir s'en éloigner chaque jour davantage. Néanmoins, le propre de la lumière étant de rayonner d'elle-même au loin et de pénétrer peu à peu les esprits des hommes, mû comme Nous sommes par la conscience des très hautes et très saintes obligations de la mission apostolique dont Nous sommes investi envers tous les peuples. Nous proclamons librement, selon notre devoir, le vérité. Non pas que Nous ne tenions aucun compte des temps, ou que Nous estimions devoir proscrire les honnêtes et utiles progrès de notre âge ; mais parce que Nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements, et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples ; cette liberté dont la vérité est parmi les hommes la source et la meilleure sauvegarde : *La vérité vous délivrera.* (27).

Si donc, dans ces conjonctures difficiles, les catholiques Nous écoutent, comme c'est leur devoir, ils sauront exactement quels sont les devoirs de chacun tant en *théorie* qu'en *pratique*. En théorie d'abord, il est nécessaire de s'en tenir, avec une adhésion inébranlable, à tout ce que les Pontifes romains ont enseigné ou enseigneront, et,

(27) Jean, VIII, 34.

toutes les fois que les circonstances l'exigeront, d'en faire profession publique. Particulièrement en ce qui touche aux *libertés modernes*, comme on les appelle, chacun doit s'en tenir au jugement du Siège Apostolique et se conformer à ses décisions. Il faut prendre garde de se laisser tromper par la spécieuse honnêteté de ces libertés, et se rappeler de quelles sources elles émanent et par quel esprit elles se propagent et se soutiennent. L'expérience a déjà fait suffisamment connaître les résultats qu'elles ont eus pour la société, et combien les fruits qu'elles ont portés inspirent à bon droit de regrets aux hommes honnêtes et sages. — S'il existe quelque part, ou si l'on imagine par la pensée un Etat qui persécute effrontément et tyranniquement le nom chrétien, et qu'on le confronte au genre de gouvernement moderne dont Nous parlons, ce dernier pourrait sembler plus tolérable. Assurément les principes sur lesquels se base ce dernier sont de telle nature, ainsi que nous l'avons dit qu'en eux-mêmes ils ne doivent être approuvés par personne.

En pratique, l'action peut s'exercer soit dans les affaires privées et domestiques, soit dans les affaires publiques. — Dans l'ordre privé, le premier devoir de chacun est de conformer très exactement sa vie et ses mœurs aux préceptes de l'Évangile, et de ne pas reculer devant ce que la vertu chrétienne impose de quelque peu difficile à souffrir et à endurer. Tous doivent, en outre, aimer l'Église comme leur mère commune, obéir à ses lois, pourvoir à son honneur, sauvegarder ses droits et prendre soin que ceux sur lesquels ils exercent quelque autorité la respectent et l'aiment avec la même piété filiale. Il importe encore au salut public que les catholiques prêtent sagement leur concours à l'administration des affaires municipales et

s'appliquent surtout à faire en sorte que l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, comme il convient à des chrétiens : de là dépend surtout le salut de la société. — Il sera généralement utile et louable que les catholiques étendent leur action au-delà des limites de ce champ trop restreint, et abordent les grandes charges de l'Etat. *Généralement*, disons-nous, car ici Nos conseils s'adressent à toutes les nations. Du reste, il peut arriver quelque part que, pour les motifs les plus graves et les plus justes, il ne soit nullement expédient de participer aux affaires politiques et d'accepter les fonctions de l'Etat.

Mais, généralement, comme nous l'avons dit, refuser de prendre aucune part aux affaires publiques serait aussi reprehensible que de n'apporter à l'utilité commune, ni soin ni concours : d'autant plus que les catholiques, en vertu même de la doctrine qu'il professent sont obligés de remplir ce devoir en toute intégrité et conscience. D'ailleurs, eux s'abstenant, les rênes du gouvernement passeront sans conteste aux mains de ceux dont les opinions n'offrent certes pas grand espoir de salut pour l'Etat. Ce serait de plus pernicieux aux intérêts chrétiens, parceque les ennemis de l'Eglise auraient tout pouvoir et ses défenseurs aucun. Il est donc évident que les catholiques ont de justes motifs d'aborder la vie politique : car ils le font et doivent le faire non pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable présentement dans les institutions publiques, mais pour tirer de ces institutions mêmes, autant que faire se peut, le bien public sincère et vrai, en se proposant d'infuser dans toutes les veines de l'Etat, comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la religion catholique.

Ainsi fut-il fait aux premiers âges de l'Eglise. Rien n'était plus éloigné des maximes et des mœurs de l'Evangile que les maximes et les mœurs des païens : on voyait toutefois les chrétiens incorruptibles en pleine superstition et toujours semblables à eux-mêmes, entrer courageusement partout où s'ouvrait un accès. D'une fidélité exemplaire envers les princes et d'une obéissance aux lois de l'Etat aussi parfaite qu'il leur était permis. ils jetaient de toute part un merveilleux éclat de sainteté ; s'efforçaient d'être utiles à leurs frères et d'attirer les autres à suivre Notre-Seigneur, disposés cependant à céder la place et à mourir courageusement s'ils n'avaient pu, sans blesser leur conscience, garder les honneurs, les magistratures et les charges militaires. De la sorte ils introduisirent rapidement les institutions chrétiennes non seulement dans les foyers domestiques mais dans les camps, la Curie et jusqu'au palais impérial. "Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout ce qui est à vous, vos villes, vos îles, vos forteresses, vos municipes, vos conciliabules vos camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum" (28). Aussi lorsqu'il fut permis de professer publiquement l'Evangile, la foi chrétienne apparût dans un grand nombre de villes non vagissante encore mais forte et déjà pleine de vigueur.

Dans les temps où nous sommes, il y a tout lieu de renouveler ces exemples de nos pères.—Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Eglise ; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession ; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en

(28) Tertul, Apologet. n. 37.

conscience, au profit de la vérité et de la justice ; qu'ils travaillent à ce que la liberté ne dépasse pas la limite posée par la loi naturelle et divine ; qu'ils prennent à tâche de ramener toute constitution publique à cette forme chrétienne que Nous avons proposée pour modèle—Ce n'est pas chose aisée que de déterminer un mode unique et certain pour réaliser ces données, attendu qu'il doit convenir à des lieux et à des temps fort disparates entre eux. Néanmoins, il faut avant tout conserver la concorde des volontés et tendre à l'uniformité de l'action. On obtiendrait sûrement ce double résultat si chacun prenait pour règle de conduite les prescriptions du Siège Apostolique et l'obéissance aux évêques, que l'*Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu* (2).

La défense du nom chrétien réclame impérieusement que l'assentiment aux doctrines enseignées par l'Eglise soit de la part de tous unanime et constant, et de ce côté il faut se garder ou d'être en quoi que ce soit de connivence avec les fausses opinions, ou de les combattre plus mollement que ne le comporte la vérité. Pour les choses sur lesquelles on peut discuter librement, il sera permis de discuter avec modération et dans le but de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les accusations réciproques. A cette fin, de peur que l'union des esprits ne soit détruite par de téméraires accusations, voici ce que tous doivent admettre : la profession intégrale de la foi catholique, absolument incompatible avec les opinions qui se rapprochent du *rationalisme* et du *naturalisme*, et dont le but capital est de détruire de fond en comble les institutions chrétiennes et d'établir dans la société l'autorité de l'homme à la place de celle de Dieu.—Il n'est pas permis

(29) Act. XX, 28.

non plus d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Église dans sa vie privée et à la rejeter dans sa vie publique; ce serait là allier ensemble le bien et le mal et mettre l'homme en lutte avec lui-même, quand au contraire il doit toujours être conséquent et ne s'écarter en aucun genre de vie ou d'affaires de la vertu chrétienne.

Mais s'il s'agit de questions purement politiques, du meilleur genre de gouvernement, de tel ou tel système d'administration civile, des divergences honnêtes sont permises. La justice ne souffre donc pas que l'on fasse un crime à des hommes dont la piété est d'ailleurs connue, et l'esprit tout disposé à accepter docilement les décisions du Saint-Siège, de ce qu'ils sont d'un avis différent sur les points en question. Ce serait encore une injustice bien plus grande de suspecter leur foi ou de les accuser de la trahir, ainsi que Nous l'avons regretté plus d'une fois.— Que ce soit là une loi imprescriptible pour les écrivains et surtout pour les journalistes. Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place aux dissensions intestines ou à l'esprit de parti; mais dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun, qui est de sauver les grands intérêts de la religion et de la société. Si donc par le passé quelques dissentiments ont eu lieu, il faut les ensevelir dans un sincère oubli; si quelque témérité, si quelque injustice a été commise, quel que soit le coupable, il faut tout réparer par une charité réciproque et tout racheter par un commun assaut de déférence envers le Saint-Siège.— De la sorte, les catholiques obtiendront deux avantages très importants: celui d'aider l'Église à conserver et à propager la doctrine chrétienne, et celui de rendre le ser-

vice le plus signalé à la société, dont le salut est fortement compromis par les mauvaises doctrines et les mauvaises passions.

C'est là, Vénérables Frères, ce que nous avons cru devoir enseigner à toutes les nations du monde catholique sur la constitution chrétienne des Etats et les devoirs privés des sujets.

Il nous reste à implorer par d'ardentes prières le secours céleste, et à conjurer Dieu de faire lui-même aboutir au terme désiré tous nos désirs et tous nos efforts pour sa gloire et le salut du genre humain, Lui qui peut seul éclairer les esprits et toucher les cœurs des hommes. Comme gage des bénédictions divines et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons, dans la charité du Seigneur, Vénérables Frères, à vous, ainsi qu'au clergé et au peuple entier confié à votre garde et à votre vigilance, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er novembre 1885, la huitième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LETTRE PASTORALE.

JEAN LANGEVIN,

*Par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique, Evêque de St.
Germain de Rinouski,*

Aux fidèles de la Gaspésie,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Nous avons appris avec chagrin, Nos Chers Frères, les conséquences si sérieuses pour vos intérêts temporels, du désastre financier de certaines maisons de commerce des-

quelles dépendaient un grand nombre parmi vous pour la subsistance de chaque jour. Incontestablement cet événement les plonge dans une gêne considérable, et les jette même dans une véritable misère, au moins pour un certain temps. Soyez certains, N. C. F., que votre Evêque sympathise vivement avec vous dans vos embarras et vos revers. Que ne Nous est-il donné de pouvoir vous soulager au gré de notre cœur ! Déjà heureusement les deux gouvernements, fédéral et provincial, se sont empressés de venir à votre secours ; déjà vos députés et autres hommes influents, qui vous sont tout dévoués, ont fait des démarches en votre faveur ; déjà des âmes charitables, des cœurs compatissants, se sont attendris sur vos malheurs et ont souscrit généreusement. Nous même Nous avons adressé des mémoires à nos ministres, leur exposant les moyens les plus efficaces à adopter, selon Nous, pour remédier à ce déplorable état de choses. D'ailleurs, Nous avons placé chaque paroisse sous la conduite d'un pasteur zélé, qui Nous représente, qui partage vos peines comme vos joies, qui a toute votre confiance, et dont vous n'avez qu'à suivre les sages conseils.

Rappelez-vous bien, N. C. F., que c'est une épreuve que la Providence divine vous envoie, et qui devra tourner finalement à votre plus grand avantage. Dans le moment elle vous paraît bien dure à supporter ; mais plus tard vous saurez tirer des fruits salutaires de cette leçon. Vous aurez appris à être plus prévoyants et plus économes ; à ne pas tant compter sur des crédits excessifs ; à mieux comprendre l'utilité de l'association entre vous pour l'exploitation de vos pêcheries ; à ne pas vous livrer exclusivement à ce moyen de vivre trop souvent précaire et incertain, mais à consacrer au moins quelques-uns de

vos grands enfants à la culture du sol, ce que nous avons recommandé si instamment dans nos visites pastorales, et ce sur quoi vos curés eux-mêmes insistent tant en paroles et en actions, surtout par la peine que plusieurs d'entre eux se donnent pour former de nouveaux établissements de colonisation.

Nous pressons de notre côté ceux de qui la chose dépend, de se hâter d'ouvrir des routes afin de faciliter le défrichement des magnifiques terres qui existent partout dans votre immense péninsule. Ces travaux, tout en donnant un élan extraordinaire à l'agriculture, répandraient au milieu de vous les ressources dont vous avez un si pressant besoin.

Mais, Nos Chers Frères, Nous avons eu le regret de voir quelques uns d'entre vous prêter l'oreille à des incitations bien pernicieuses et, au lieu d'attendre patiemment, comme ils le devaient, la distribution des secours, recourir à des mesures de violence, et s'emparer de vive force de ce qui ne leur appartenait pas. Ne comprennent-ils donc pas, les pauvres malheureux, qu'ils engagent par là leur conscience, en enlevant le bien du prochain ; qu'ils se déshonorent aux yeux du public, en se montrant des hommes sans probité et de mœurs rudes ; que par ces voies de fait ils s'exposent à s'aliéner les sympathies qu'on commençait à leur témoigner de tous côtés, et à faire mépriser notre sainte religion, en en observant si mal les préceptes ? Remarquez bien, N. C. F., que les chefs, les meneurs de cette émeute, ne sont pas des gens dans un besoin extrême ; mais qu'ils vous ont fait refuser des secours que l'on vous offrait, que vous pouviez obtenir facilement et légitimement, pour vous pousser à défoncer des magasins sur lesquels vous n'aviez aucun droit, pour

vous apprendre à vous emparer par la force brutale de ce qui n'était point votre propriété, au mépris de l'opposition et de la défense de vos propriétaires, aussi bien que des légitimes possesseurs. Ce sont là des faits extrêmement regrettables, et qui impriment une tache au front de ceux qui s'en sont rendus coupables.

Nous avons hâte d'apprendre, N. C. F., que les émeutiers se sont reconnus, que les meneurs surtout sont revenus à de meilleurs sentiments.

D'ici au printemps, Nous allons faire tout ce qui Nous sera possible pour procurer du soulagement à votre misère et vous donner le moyen de reprendre soit la pêche, soit la culture.

Nous avons aussi la confiance que la construction prochaine du chemin de fer de la Baie des Chaleurs va bientôt ouvrir un brillant avenir à la Gaspésie, offrir de nouveaux débouchés à tous les produits, et donner à plusieurs, au moins temporairement, une occupation lucrative.

En terminant, Nous vous accordons avec effusion la bénédiction épiscopale, Au Nom du Père, et du Fils, et du St. Esprit. Ainsi soit-il.

Sera la présente Lettre pastorale lue au prône, le premier dimanche après sa réception, dans toutes les paroisses des comtés de Bonaventure et de Gaspé où se font sentir les fâcheuses conséquences de la faillite des deux compagnies de pêche.

Donné à St. Germain de Rimouski, ce vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-six.

† JEAN, EVÊQUE DE ST. G. DE RIMOUSKI.

Par Monseigneur,—J. O. SIMARD, Ptre., Chancelier.

NOTE.—Tous les curés du diocèse sont priés d'ouvrir une souscription pour nos pêcheurs pauvres et affamés de la Gaspésie, et de recevoir à cette fin l'argent, les provisions et autres effets qu'on voudra bien donner. Puisse-t-ils plaider efficacement la cause de ces infortunés et de leurs familles!

Histoire du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.

DEUXIÈME PARTIE

I

Le doigt de Dieu.

Une seule chose empêchait l'évêque de décréter la construction d'une chapelle à Keranna. Sans doute le nombre des pèlerins augmentait de jour en jour, et d'abondantes offrandes, soigneusement recueillies par Nicolazic, semblaient lui promettre l'accomplissement de ses plus chers désirs : mais tant d'autres sanctuaires, bâtis dans l'enthousiasme d'une dévotion nouvelle, avaient été délaissés par le peuple, qu'il voulait, avant de rien décider, avoir un fonds assuré pour le service divin.

La générosité de M. de Kerloguen leva cet obstacle, en assurant, pour une messe par semaine, une rente de quinze livres, à perpétuité.

Rien ne s'opposait dès lors à l'érection du nouveau sanctuaire. Mgr Rosmadec y consentit

Keranna va devenir Sainte-Anne. Le nom sera le même mais il prendra une signification plus grande ; car l'église qui abritera la statue vénérée, au lieu d'être la chapelle d'un petit village Breton, deviendra le centre d'une dévotion dont la renommée remplira le monde.

Comme les pèlerins arrivaient de plus en plus nombreux et toujours fervents, les capucins de Vannes et d'Auray venaient leur prêter les secours de leur ministère. Ces premiers jours du pèlerinage naissant faisaient déjà présager les merveilles de l'avenir. On voyait les fidèles se mettre à genoux sur la terre, sans se soucier de la pluie qui tombait ; le bonheur de prier devant la sainte Image,

leur faisait oublier les fatigues ; aussi le bon P. Ambroise disait-il en les voyant : *Verè Dominus est in loco isto*, le Seigneur est vraiment en ce lieu ; et le P. Gilles, considérant une femme qui pleurait à chaudes larmes, s'écria, tout attendri : " J'ai entendu bien des prédications en ma vie ; elles ne m'ont pas tant ému que la dévotion de cette pauvre femme ; il faut bien que Dieu lui donne une grande grâce et que ce lieu soit véritablement saint."

Souffrant de voir les pèlerins ainsi exposés à la pluie, le P. Ambroise aurait voulu les mettre à couvert, pendant qu'ils priaient. La bonne volonté des habitants seconda son charitable désir. Un paysan donna des genêts, un autre fournit du bois, un troisième se chargea de construire l'édifice ; en peu de temps, la statue eut un oratoire, et les pèlerins un abri.

Tout heureux, le bon Nicolazic fit apporter de sa maison un coffre, pour servir d'autel, le recouvrit d'une nappe blanche et y déposa la sainte image enveloppée d'un voile. Cette cabane de genêts fut la première chapelle de Sainte-Anne, humble comme l'étable de Bethléem, pauvre comme ceux qui l'avaient bâtie ; mais l'amour est prodigue : la générosité des fidèles, transformant ces frêles murailles, en fera la chapelle où nous avons prié, et, plus tard, la basilique dont nous contemplons aujourd'hui la splendeur.

Cependant ces manifestations d'une piété sincère ne parvenaient pas toujours à désarmer la critique orgueilleuse : les sages du monde trouvent souvent à redire à l'œuvre de Dieu. Entre tous les capucins qui se firent les déferseurs de Nicolazic, le P. Ambroise se distingua par son zèle. C'était un homme de grand mérite dont le ferme bon sens s'alliait parfois à une piquante bonhomie. Toujours prêt à répondre, car il avait pour lui la vérité, il lui suffi-

sait d'un mot pour réfuter les objections les plus spécieuses. Lui parlait-on de l'ignorance du laboureur, il rappelait que Jésus a mis de pauvres pêcheurs à la tête de son Eglise ; essayait-on de le faire passer pour un fou, qui prenait ses rêveries pour des réalités, il rappelait sa vie si chrétienne, ses ferventes prières, ses communions fréquentes, sa conduite exemplaire, et à un conseiller au Parlement, qui blâmait l'enthousiasme des pèlerins, il répondit avec une sainte liberté : " Si vous aviez été conseiller d'Etat des trois rois, vous les eussiez dissuadés de quitter leur pays, pour aller adorer l'Enfant-Jésus dans l'étable de Bethléem ; mais la sagesse humaine n'est que folie devant Dieu, et la contradiction du monde, une épreuve qui fait voir l'excellence de ses ouvrages."

Ainsi le bon sens d'un pauvre moine réfutait les critiques des esprits forts ; Dieu se chargea lui-même d'écarter tous les obstacles, en punissant ceux qui les avaient suscités.

(A suivre.)

NOTRE-DAME DE LOURDES EN 1885.

On a reçu à Lourdes, en 1885, 90,120 pèlerins organisés ; ils faisaient partie de 114 phalanges principales.

En outre, les billets délivrés à la gare de Lourdes sont au nombre de 112,514.

Un prince de l'Eglise et 50 archevêques, évêques, préfets apostoliques, prélats, abbés mitrés, ont célébré le saint sacrifice dans le sanctuaire.

Il y a eu 29,450 messes, et 371,000 communions, 107,690 cierges ont été brûlés à la Grotte seulement ; 76 guérisons ou améliorations ont donné lieu à des con-

stations médicales; 280 plaques de marbre ont été commandées ou placées. On a reçu 550 *cœurs*, 150 *couronnes de mariés*, des *croix*, des *épées*, *divers bijoux*, les drapeaux du Chili, de l'Equateur et d'Haïti, la bannière de Roumanie et la *Croix* de Jérusalem.

L'Œuvre de la Grotte a expédié 96,000 bouteilles d'eau.

Le montant des travaux de l'église du Rosaire s'élevait le 2 janvier à 865,330 fr. 78 c.

Neuf bienfaiteurs se sont inscrits pour des chapitiaux de 500 fr. et deux pour des chapitiaux de 1,000 fr. Un certain nombre de pierres de 40 à 100 francs ont été demandées. Trois chapellés de l'église du Rosaire attendent encore leurs donateurs.—(*Semaine de Montréal.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CONVERSIONS. — MM. W. Alexander Campbell, de Quaco, et John Amassa Odell, de Saddle Back, tous deux Anabaptistes, ainsi que MM. James Crawford, de Upham, et John Montague, de Black River, N. B., ces deux derniers, membres de l'église anglicane, après avoir renié leurs erreurs et fait leur profession de foi avec les plus vifs sentiments de reconnaissance et de piété, ont, tous quatre, été reçus dernièrement dans l'Eglise catholique par le Rév. Père Collerette, curé de Quaco. Bénissons Dieu de ces nouveaux triomphes de la foi.

HIERARCHIE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE. — D'après le *Directory*, la hiérarchie de la province d'Angleterre compte un archevêque métropolitain, avec quatorze évêques suf-

fragants ; deux des diocèses, Westminster et Birmingham, ont en outre chacun un évêque auxiliaire. Le nombre de prêtres, réguliers et séculiers, répandus dans les quinze diocèses, s'élève à 2,256 ; ils déservent 1,269 églises ou chapelles ; dans ce chiffre ne sont pas compris les oratoires particuliers. En 1885, on ne comptait que 1,259 sanctuaires, et le clergé n'avait que 2,195 membres tant séculiers que réguliers.

En Ecosse, où la hiérarchie catholique est rétablie depuis cinq ou six ans seulement, il y a deux provinces ecclésiastiques : celle de Saint-André et d'Edimbourg et celle de Glasgoy. La première a quatre suffragants, la seconde n'en a point, mais c'est elle néanmoins qui compte le plus de catholiques. Le nombre des prêtres dans les six diocèses réunis est de 320, celui des églises et chapelles de 306.

L'EGLISE CATHOLIQUE EN AUSTRALIE. — L'Eglise d'Australie n'a pas encore un siècle d'existence, et pourtant elle possède 1 cardinal, 2 archevêques, 12 évêques, 500 prêtres, 700 églises, 100 maisons religieuses pour l'enseignement, 2 universités et plusieurs centaines d'écoles.

Ajoutez les orphelinats, les hôpitaux, les séminaires, asiles pour les pénitentes, les ordres religieux : bénédictins, franciscains jésuites, maristes, carmélites, frères et sœurs pour les écoles.

Quelle preuve frappante de la vitalité de l'Eglise !

(Semaine religieuse de Montréal).

NEUVAINES A LA RIVIERE-DU-LOUP (en bas). — Les exercices de la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier commencés en cette paroisse le 28 février se sont

terminés dimanche, le 7 de ce mois. Les RR. PP. Maricourt et Jacques, Dominicains, de St-Hyacinthe, ont prêché cette neuvaine.

Malgré le mauvais temps, les fidèles sont venus en grand nombre entendre la parole de Dieu.

Mercredi, le quatrième jour de la neuvaine, un protestant a abjuré ses erreurs et est entré dans le sein de l'Église catholique. La cérémonie, présidée par le Rév. M. L. Blais, curé de la paroisse, assisté du Rév. M. Alph. Casgrain, a eu lieu dans la sacristie en présence d'un grand nombre de témoins.

L'église de la Rivière-du-Loup est une des plus belles de la province de Québec.

SERVICE ANNIVERSAIRE. — Jeudi, le 4 de ce mois, a été chanté aux Trois-Pistoles le service anniversaire du Rév. M. Ed. Guilmet, ancien curé du diocèse.

ORDINATIONS. — Dimanche, le 7 de ce mois, Sa Grandeur Mgr de Rimouski a fait dans sa cathédrale les ordinations suivantes :

Sous-Diacres : MM. O. Sylvain, J. B. Ruest, N. Canuel et E. Dufour

Diacre : M. E. Martin.

Prêtre : M. Joseph Pelletier.

Le nouveau prêtre a dit sa première messe dans la chapelle du séminaire, assisté par le Rév. M. Ant. Bérubé, préfet des études. Il remplace comme vicaire aux Trois-Pistoles, le Rév. M. Simon Fraser, qui va porter secours au Rév. M. Lacasse, curé du Cap Chat.

PREMIERE EGLISE CATHOLIQUE A ANDOVER. — Un abonné d'Andover, Day county, Dakota, nous communique les notes suivantes, que nous publions avec plaisir.

Les catholiques d'Andover sont fiers d'avoir bâti la première église catholique du comté de Day, dans le territoire du Dakota. La première messe a été célébrée dans cette église le jour de Noël 1885. La congrégation d'Andover se compose de vingt-cinq familles canadiennes, 10 familles allemandes et 15 irlandaises. Le Rév. M. Henry Mensing, allemand d'origine, parlant le français et l'anglais, est le pasteur de cette église dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.

Le R. P. Tabaret, O. M. I., supérieur du Collège d'Ottawa est mort subitement le 28 février dernier à l'âge de 58 ans.

Les funérailles ont eu lieu le 3 courant à la basilique d'Ottawa. C'est Mgr Taché, archevêque de St. Boniface, qui a chanté le service, en présence de leurs Grandeurs Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, et Mgr Grandin, évêque de St. Albert, et d'un grand nombre de prêtres et de fidèles.

Mgr Duhamel a fait l'éloge du vénérable défunt.

Une dépêche du 4 de ce mois annonce la mort du cardinal Ange Jacobini.

Le Rév. M. Joseph St-Aubin, curé de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, décédé le 14 février, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Le Rév. M. Josué Paradis, curé de St-Louis du Ha! Ha! comté de Témiscouata, est mort le 12 de ce mois à 7 h. du soir, frappé d'apoplexie foudroyante, à l'âge de

35 ans et 4 mois. Il appartenait aussi à la Société provinciale d'une messe.

J. O. SIMARD, Ptre.,
Chancelier.

FAVEURS OBTENUES.

ST-GABRIEL. — Une mère de famille nous écrit que son petit garçon a été bien malade l'automne dernier à la suite de la vaccine qui lui avait été donnée. Son bras est devenu couvert de plaies. Tous les remèdes étant inutiles, cette pieuse mère fit vœu d'aller aussitôt que possible avec son enfant au sanctuaire de la bonne sainte Anne, si cette grande sainte voulait bien lui obtenir sa guérison. Elle promet aussi de faire publier sa guérison dans le *Messenger*. Aussitôt après cette promesse son enfant a toujours été de mieux en mieux. Aujourd'hui elle vient remercier sainte Anne de cette faveur signalée et accomplir sa promesse. — T. L.

ST-OCTAVE DE MÉTIS. — Une abonnée, ayant eu une grande épreuve à surmonter en même temps qu'elle était atteinte d'une maladie grave, s'adressa avec confiance à la bonne sainte Anne, mère des affligés. Troublée au point de craindre de perdre la raison, elle pria avec ferveur sa puissante protectrice et lui promit de faire publier la faveur qu'elle sollicitait si elle lui était accordée. Aujourd'hui elle vient avec une vive reconnaissance remercier sa généreuse bienfaitrice de l'avoir exaucée.

Elle demande une nouvelle faveur et se recommande aux ferventes prières des abonnés.

RIMOUSKI. — Un abonné nous communique le fait suivant que nous sommes heureux de publier.

Vers le vingt janvier dernier, une fuite de gaz produite par le charbon d'une fournaise a empli toute la maison. Pensant, tout-à-coup, à notre mère la bonne sainte Anne, nous nous sommes mis en prière et avons dit un chapelet en l'honneur de la Grande Thaumaturge pour le repos des âmes du purgatoire. A peine le chapelet terminé, le gaz disparut, et malgré que le feu ait continué pendant deux autres jours encore, personne n'en a été incommodé.

Reconnaissance à la bonne sainte Anne qui nous a prodigés d'une manière aussi efficace.

Une âme confiante à la bonne Ste-Anne.

ST-FABIEN.—Honneur, amour et reconnaissance à sainte Anne pour la guérison de mon mari, qui depuis plusieurs mois souffrait horriblement d'un mal d'yeux qui menaçait de le rendre aveugle pour toujours malgré tous les soins des médecins.

S. M. ép. de R. B. J.

TROIS-PISTOLES.— Reconnaissance à sainte Anne pour ma guérison que j'attribue à sa bienfaisante protection.—
Mme J. L.

ISLE-VERTE.—Je désire remercier la bonne sainte Anne pour le soulagement qu'elle m'a obtenu dans une maladie de l'estomac.—A. M.

RECOMMANDATIONS.

Mgr l'Evêque de Rimouski et ses œuvres ; Mgr Bossé, Préfet apostolique du Golfe St-Laurent et ses œuvres ; 1 famille exposée à plusieurs dangers ; 2 grâces particulières ; 6 malades ; 4 ivrognes ; 1 jeune homme en danger de se perdre ; 20 personnes en voyage ; 1 homme menacé de perdre la vue ; toutes les familles de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie éprouvées par la disette ; toutes les personnes déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées ; tous les bienfaiteurs du pèlerinage, en particulier Dame Angélique Cuvillier, veuve de feu A. M. Delile, décédée à Montréal le 17 février dernier, à l'âge de 74 ans.

Permis d'imprimer.

JEAN, Ev. DE ST G. DE RIMOUSKI.

Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

Premier exercice :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

Deuxième exercice :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

SOUSCRIPTION

en faveur des pêcheurs pauvres et affamés de la Gaspésie

Les personnes charitables sont priées de déposer leurs offrandes à l'Evêché de St-Germain de Rimouski, et dans les autres Evêchés de la province, selon la permission des différents Prélats.

A Québec, le Rév. Mr Henri Têtu se charge de les recevoir, et à Montréal, le Rév. Mr Emard.

On voudra bien les adresser par lettres enregistrées au Rév. Mr J. O. SIMARD, Secrétaire de l'Evêché, Rimouski, qui en accusera réception.

Messieurs les propriétaires et rédacteurs des différen's

journaux sont aussi respectueusement invités à ouvrir des listes de souscription dans leurs bureaux, et à en transmettre le produit à l'adresse ci-dessus.

Les besoins sont nombreux et urgents, et le deviendront encore plus d'ici à l'ouverture de la navigation, vers le 15 mai. Il y a des centaines de familles et des milliers de personnes dans une détresse alarmante.

EDMOND LANGEVIN, *Vic. Gén.*

Evêché de Rimouski, 20 février 1886.

REÇU LE

3 JUIL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC